

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
1999-09-59ItemMarie Moret au directeur de la Banque de Genève, 28 février 1898

Marie Moret au directeur de la Banque de Genève, 28 février 1898

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret au directeur de la Banque de Genève, 28 février 1898, 1898-02-28

Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 09/08/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/53078>

Informations sur le document source

Cote

- Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Inv. n° 1999-09-59

Collation1 p. (145r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamelistère de Guise

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [28 février 1898](#)

Lieu de rédaction 14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire [Banque de Genève](#)

Lieu de destination Genève (Suisse)

Description

Résumé Plusieurs questions concernant les obligations de rente italienne que Marie Moret souhaiterait mettre en dépôt à la banque.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Times 28 février 1898

Monsieur le Directeur de la
Banque de Genève
à Genève,

J'ai l'honneur de vous
prier de me dire :

1^o si vous accepteriez en
dépôt des titres de rente italienne
5 1/2% au porteur ?

2^o si les arrérages de cette
rente pourraient être touchés
chez vous (ces titres étant soumis
à l'affidavit) ?

3^o si il vous conviendrait
de me porter ces arrérages

en compte-courant ?

4^o Quelles seraient vos con-
ditions pour la garde des
dits titres ?

Agriez je vous prie,
Monsieur, avec mes remer-
ciements anticipés pour
votre réponse, l'assurance
de ma parfaite considé-
ration

J. B. André Godin

14 rue Baurdaloue

Times

(Gard)